

ACHATS EN LIGNE : DOIS-JE PAYER DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À LA LIVRAISON DE MON COLIS ?

Afin de rétablir une concurrence loyale entre les vendeurs situés dans l'Union européenne et ceux établis dans des pays hors UE, la réglementation fiscale en matière d'achat par correspondance évolue : à compter du 1^{er} juillet 2021 toutes les marchandises achetées en ligne et provenant de pays hors de l'Union européenne seront soumises à la TVA, quelle que soit leur valeur.

MA COMMANDE EST-ELLE EXPÉDIÉE DEPUIS UN PAYS HORS UE ?



Pour le savoir, vérifiez les éléments suivants :

- Le pays d'expédition appartient-il à l'UE ? Poser la question au vendeur.
- Cette information est-elle reprise dans les conditions générales de vente (partie « livraison ») ?
- Quel est le délai de livraison ? Un délai « long » peut indiquer une livraison à partir d'un pays hors UE.
- Consultez les commentaires des autres acheteurs.

OUI

NON

EST-CE QUE LE MONTANT DE MA COMMANDE INCLUT TOUS LES FRAIS (TVA, DROITS DE DOUANE ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES*) APPLICABLES À UN ACHAT EN LIGNE ?



Je consulte les conditions générales de vente du site ou je contacte le vendeur pour connaître quels sont les frais inclus lors de mon achat en ligne.

JE N'AI PAS DE FRAIS
SUPPLÉMENTAIRES À PAYER
À LA RÉCEPTION DE MON COLIS.
MA COMMANDE A ÉTÉ FAITE
TOUS FRAIS INCLUS.

NON

OUI

Je dois payer des
frais à la réception
de mon colis.

La valeur de mon
achat est-elle
inférieure ou égale
à 150€ ? (hors frais
de transport)

NON

OUI

JE DOIS PAYER :
→ TVA
→ Les frais
supplémentaires
→ Droits de douane
sauf si la marchandise
est exonérée
(ex : smartphone)

JE DOIS PAYER :
→ TVA
→ Les frais
supplémentaires

CONSEILS

Comment connaître le lieu d'expédition du colis ?

- Vérifiez si cette mention apparaît dans les CGV à la partie livraison.
- Appuyez-vous sur le délai de livraison.
- Consultez les commentaires des autres acheteurs.
- Posez la question au vendeur en ligne.

*** Attention des frais supplémentaires, souvent appelés frais de douane, peuvent être appliqués par le transporteur. Ils n'ont aucun lien avec ce que la douane perçoit.**